

Zimbra**helene.dasilva@uliege.be**

Report de session mémoire ou stage

De : DA SILVA Hélène <Helene.DaSilva@uliege.be>

lun., 22 juin 2020 17:10

Objet : Report de session mémoire ou stage**À :** Helene DaSilva <Helene.DaSilva@uliege.be>

Cher.e.s étudiant.e.s,

Faisant suite aux interrogations soulevées lors de la dernière réunion du Conseil des Études, il nous semble important de vous transmettre les modifications du règlement des études et des examens compte tenu de la crise sanitaire du COVID 19 concernant les Sessions reportées pour les étudiants diplômables.

La circulaire ministérielle du 28 avril 2020 autorise exceptionnellement les établissements universitaires à prolonger le troisième quadrimestre jusqu'au 30 janvier 2020. Cela permettra à certains étudiants inscrits en fin de cycle de master de terminer leur cursus sans payer un nouveau minerval et d'être officiellement diplômés sur l'année académique 2019-2020.

Concrètement cette mesure concerne les étudiants de master diplômables (anciennement M2) qui souhaiteraient terminer un stage interrompu ou finaliser un mémoire retardé en raison de la crise du coronavirus. Deux sessions reportées sont possibles, soit fin octobre, soit fin janvier. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'une session reportée sont invités à se manifester par écrit auprès du Doyen pour le 24 août au plus tard. Les étudiants qui bénéficieront de la mesure ne seront pas délibérés en septembre mais inscrits en session reportée.

-
Pour les stages

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'une session reportée pour compléter des heures de stage doivent se manifester pour le 24 août (helene.dasilva@uliege.be - objet du mail: Demande de report de session pour le stage). Leur session sera reportée en octobre ou en janvier selon les circonstances. Après vérification auprès du responsable académique qu'il s'agit bien d'un stage interrompu pour cause de coronavirus, le report sera automatiquement accordé.

Pour les mémoires

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'une session reportée pour finaliser leur mémoire doivent aussi se manifester pour le 24 août en rédigeant une brève lettre de motivation (maximum une page). Cette lettre explique en quoi la crise actuelle a empêché la finalisation du mémoire. L'étudiant précise également dans la lettre

s'il souhaite défendre son mémoire en octobre ou en janvier. L'avis du promoteur doit être annexé à la demande qui ne sera recevable que si l'étudiant n'a pas déposé son mémoire le 18 août (date officielle de dépôt des mémoires). Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen et envoyées pour le 24 août au plus tard à helene.dasilva@uliege.be (objet du mail: Demande de report de session pour le mémoire).

Quelques précisions supplémentaires :

- Cette mesure concerne EXCLUSIVEMENT les mémoires et stages de fin de cycle.*
- Cette mesure n'est pas une troisième session mais une deuxième session reportée. Cela signifie qu'un étudiant qui aurait reçu une note d'échec au mémoire ou au stage à la session de septembre ne peut en aucun cas prétendre à une session supplémentaire (une nouvelle chance de défendre son mémoire par exemple).*
- Cette mesure ne concerne pas les cours. Un étudiant ne peut donc pas demander une session reportée pour présenter des examens.*

A toute fin utile, voici le lien vers le règlement des études et des examens:

https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9382926/fr/reglements (Art 39§2)

Pour Frédéric Schoenaers, Doyen de la Faculté des Sciences Sociales et Fabienne Fecher, Vice-Doyenne à l'Enseignement

Cordialement,

Hélène Da Silva

Faculté des Sciences Sociales - ULiège

Direction administrative

+32 4 366 27 64

Place des Orateurs, 3 (B31)

Bureau 1/40 (niveau +1)

<http://www.fass.uliege.be>

www.facebook.com/fass.ulg
